

TFE

Maître de stage

*Formation Ingénieur
Statut Etudiant*

Guide et informations

Stages à l'ENGEES

Rôles et responsabilités

Déroulement

Mémoire

Notation

Merci d'accueillir dans votre organisme un de nos étudiants.

Le règlement des études de l'ENGEES prévoit que la formation d'ingénieur s'achève par un semestre consacré au travail de fin d'études (TFE). Ce document rappelle les objectifs de ce semestre, relate et précise les procédures afin de vous apporter le plus de lisibilité possible. Je vous souhaite une bonne lecture et un bon usage de ce document.

Marianne BERNARD
Directrice des études
ENGEES

Pour vous, pour nos étudiants, comme pour l'équipe enseignante de l'École, un stage doit être le plus bénéfique possible. Pour cela il est nécessaire que vous connaissiez les attentes de l'École, tant sur les objectifs fixés au stagiaire que sur la manière dont nous pouvons travailler ensemble à cette mission qui va nous lier pendant 3 à 6 mois, en fonction des stages. L'objectif de ce document est d'accompagner la convention de stage qui vous est proposée. Cette dernière donne le cadre réglementaire et administratif de l'engagement que vous allez prendre vis-à-vis de nos étudiants. Ce document décrit plus en détails :

- le programme des stages à l'ENGEES
- dans quel cadre s'inscrit le stage dans le cursus scolaire du stagiaire
- les acteurs, de votre côté, comme du nôtre, qui jouent un rôle dans le bon déroulement de ce stage
- les attentes de l'ENGEES vis-à-vis du stagiaire et de la validation de son TFE
- la manière dont les stages sont évalués.

Sommaire

1 Les stages à l'ENGEES	3
1.1 Objectifs pédagogiques des stages et progressions.....	3
1.2 Programme des stages.....	4
1.3 Conditions administratives	4
1.4 Vos contacts : mémo.....	5
2 Rôles et responsabilités	6
2.1 Le stagiaire	6
2.2 L'organisme et le maître de stage.....	6
2.3 Le tuteur	6
2.4 L'équipe pédagogique et la scolarité	7
3 Mise en situation professionnelle : le TFE	7
3.1 Objectifs du TFE	7
3.2 Choix et validation du stage	8
3.3 Déroulement et conditions pédagogiques.....	8
4 Mémoire de fin d'études et jury.....	8
4.1 Le mémoire	8
4.2 Le jury.....	9
4.3 Présentation orale.....	9
4.4 Evaluation et notation.....	10
5 Annexes.....	10

1 Les stages à l'ENGEES

1.1 Objectifs pédagogiques des stages et progressions

Le cursus des élèves de l'ENGEES s'articule en 3 ans selon un principe d'alternance entre des périodes d'enseignement à l'Ecole et des périodes de stages à l'extérieur.

Les premiers stages du cursus sont des stages courts, à vocation de découverte :

- **le stage ouvrier** (15 jours en début de 1^{ère} année) permet de découvrir des réalités d'un chantier ;
- **le stage découverte des métiers** (une semaine mi-avril en 1^{ère} année) permet de découvrir les métiers et missions, en matière de gestion de l'eau et de l'environnement, tant dans les entreprises, services de l'Etat, collectivités, qu'en laboratoires de recherche.

Le stage « pratique de l'ingénierie » se situe, dans la progression du cursus comme dans ces objectifs généraux, à mi-chemin entre une approche découverte des métiers et une immersion professionnelle de longue durée :

- il est situé en fin de 2^{ème} année, donc à un moment où les élèves ont acquis l'essentiel de leurs connaissances techniques et peuvent pleinement les mettre à profit ;
- sa durée de 3 mois permet à l'étudiant d'être actif et de réaliser un travail significatif, si le sujet est bien ciblé et bien encadré ;
- ses objectifs généraux, axés sur la pratique de l'ingénierie, le démarquent du stage de découverte où l'élève est soit ouvrier, soit spectateur, mais il n'a pas l'ambition du T.F.E., orienté sur une démarche de méthodologie et de production personnelle.

Le T.F.E. ou travail de fin d'étude situé en fin de cursus est une immersion significative, de 4 à 6 mois, dans le monde professionnel. C'est un travail personnel et approfondi, axé sur la résolution d'une problématique donnée. Ses objectifs pédagogiques peuvent se décliner en 5 points majeurs :

- ◆ La mise en situation professionnelle
- ◆ L'approfondissement d'un thème
- ◆ L'élaboration d'une démarche personnelle
- ◆ La conduite de projet
- ◆ La valorisation du travail réalisé

Enfin, l'élève peut effectuer un stage volontaire d'une durée de 1 à 8 semaines pendant les périodes de vacances afin de découvrir un milieu professionnel qui lui permettra d'affiner son projet personnel.

1.2 Programme des stages

La liste des stages proposés et obligatoires à l'ENGEES est portée au tableau 1

Chaque stage donne lieu à une convention.

Pour mémoire, chaque étudiant doit satisfaire à une mobilité de 4 semaines minimum à l'étranger.

Calendrier des stages													
FORMATION INGENIEUR													
Bac +5													
Formation Ingénieur	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept
Stage de fin d'études	4 à 6 mois entre janvier et septembre												
Bac +4													
Formation Ingénieur	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept
Stage pratique de l'ingénierie	3 mois												
Bac +3													
Formation Ingénieur	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept
Stage découverte des métiers	1 semaine												
Formation Ingénieur	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept
Stage ouvrier	2 semaines												
Objectifs des stages													
Stage de fin d'études	Etude autonome, conduite d'un projet à caractère méthodologique et professionnel												
Stage pratique de l'ingénierie	Travail sur un projet technique précis au sein d'une équipe constituée												
Stage découverte des métiers	Découverte des métiers des ingénieurs de l'eau et de l'environnement												
Stage ouvrier	Situation active de découverte des chantiers et des équipes d'ouvriers												
Stage volontaire	Découverte professionnelle en France ou à l'étranger, formation aux langues, ouverture culturelle et professionnelle												

Stage volontaire
• 1 à 8 semaines pendant les congés scolaires (stage optionnel)

Période à l'étranger
• 4 semaines minimum

Tableau 1 : Liste des stages en formation ingénieur sous statut étudiant à l'ENGEES.

1.3 Conditions administratives

Lorsque le stagiaire garde le statut d'étudiant, il peut recevoir une indemnité soumise, le cas échéant, aux cotisations sociales et impôts sur le revenu.

Dans cette hypothèse, il bénéficie de la législation sur les accidents du travail en agriculture (loi n°76222 du 10-7-76) de par son inscription à l'ENGEES. En cas d'accident survenu au stagiaire, l'organisme d'accueil fera parvenir, le plus rapidement possible, toutes les déclarations nécessaires à l'ENGEES, à charge pour celle-ci de remplir les formalités prévues.

Lorsque le stage se déroule à l'étranger, l'ENGEES doit être en mesure d'informer au préalable la Caisse d'Assurance Accidents Agricole de la date de départ et du lieu de séjour du stagiaire.

Le contrat d'assurance responsabilité civile des personnes contracté par l'Ecole couvre les étudiants pendant les périodes de stages obligatoires, à l'exception d'une situation de contrat de travail : sont concernés les stages réalisés en France mais également dans le cadre d'échanges avec l'étranger.

Les garanties accordées sont les suivantes :

- tout événement d'origine accidentelle survenu pendant l'activité y compris sur les trajets aller-retour ;
- les dommages que le stagiaire pourrait causer aux biens de la structure d'accueil ;

Les stagiaires peuvent être employés par l'organisme d'accueil avec le statut de salarié. Cette possibilité couvre, en particulier, les situations où la rémunération est supérieure à 30% du SMIC.

En tout état de cause, le stagiaire est soumis au règlement intérieur de l'organisme d'accueil, notamment en ce qui concerne l'organisation du travail, les règles d'hygiène et de sécurité, les obligations de secret et de discrétion professionnelle. S'il manque à cette obligation, l'organisme d'accueil pourra mettre fin au stage après consultation de la Direction de l'ENGEES.

Les frais professionnels liés au bon déroulement du stage sont à la charge de l'organisme d'accueil.

Il ne sera pas accordé de prolongation de stage (sauf cas exceptionnel dûment motivé (maladie, etc.).

1.4 Vos contacts : mémo

- **Le Service Entreprises & Collectivités**

- Suivi administratif durant les stages, conventions

Delphine L'HUILLIER

mél : engees-sec@unistra.fr

tél. : 03 88 24 82 94

- **La Direction des Etudes**

- Réception des documents de consensus

Zubeyde KOCA (en plus du tuteur)

mél : engees-de-secretariat@unistra.fr

tél. : 03 88 24 82 61

- Suivi de la scolarité 1A

Martine BOHY

mél : martine.bohy@engees.unistra.fr

tél : 03 88 24 82 52

- Suivi de la scolarité 2A

Bruno CHADEBEC

mél : bruno.chadebec@engees.unistra.fr

tél. : 03 88 24 82 58

- Suivi de la scolarité 3A
- Organisation des jurys de soutenance

Dominique MONTERO

mél : dominique.montero@engees.unistra.fr

tél. : 03 88 24 82 88

- Suivi pédagogique
(en complément du tuteur)

Marianne BERNARD

mél : marianne.bernard@engees.unistra.fr

tél. : 03 88 24 82 59

2 Rôles et responsabilités

2.1 Le stagiaire

Le stagiaire est le premier responsable de la qualité des apprentissages réalisés durant son stage. C'est pourquoi, une fois le stage approuvé et enregistré, ce sera à lui de discuter et de déterminer avec son employeur, les meilleures conditions de réalisation de son stage. Il devra également prendre les initiatives appropriées afin de s'intégrer rapidement à l'entreprise. De manière générale, l'étudiant qui réalise un stage en entreprise, veut assurer le succès de son intégration dans son milieu de travail et atteindre les objectifs du stage. Pour cela il doit adopter les attitudes et les comportements suivants :

- Faire sa place dans l'équipe de travail; il aura alors la charge de bien comprendre les mandats qui lui seront confiés.
- Réaliser ses projets avec le maximum d'efficacité, dans la mesure de ses compétences.
- Se conformer aux règles et procédures en vigueur dans l'organisme d'accueil.
- Réfléchir de façon critique sur l'ensemble de ses actions afin d'améliorer ses interventions; ses réflexions seront consignées dans un ou des rapports.
- Rester en contact avec l'ENGEES et son tuteur.
- Réaliser et finaliser son travail conformément aux souhaits et exigences de l'employeur et aux critères de l'ENGEES pour valider son stage.

2.2 L'organisme et le maître de stage

L'organisme qui accepte d'offrir un stage doit comprendre et partager les objectifs de formation propres aux stages en entreprise et en accepter les règles de fonctionnement.

Elle doit assurer un encadrement adéquat du stagiaire en désignant un maître de stage, en général le supérieur immédiat qui supervisera le travail du stagiaire. Le maître de stage nommé par l'organisme d'accueil, dans la mesure du possible un ingénieur titulaire, est une ressource et un guide pour le stagiaire.

Il reçoit et facilite l'intégration (humaine, professionnelle et physique) du stagiaire dans l'entreprise.

Il encadre le travail de l'élève et le guide dans sa progression. Le maître de stage gère le travail du stagiaire et le suit, de manière régulière, comme il le fait pour les autres employés de l'entreprise. Il lui libère dans son planning, dans la mesure du possible, du temps pour la rédaction du rapport Il est demandé au maître de stage de :

- Proposer une organisation de travail au stagiaire, dès le début du stage pour confirmer les modalités spécifiques du stage.
- De mettre à jour les modalités de stage si celles-ci ont évolué entre la négociation du stage et son démarrage. (Afin d'être informée de ces éventuelles modifications et de s'assurer que le stage se déroule bien dans le cadre de nos attentes, la Direction de l'École demande au stagiaire de lui envoyer, dans les 2 mois qui suivent l'entrée en stage, un document de consensus validé par le maître de stage.
- D'informer la Direction des Etudes de tout problème. Pour cela les inspecteurs des études référents pour chaque année sont les interlocuteurs privilégiés.

2.3 Le tuteur

L'attribution d'un tuteur n'est pas systématique. Elle est fondée en particulier sur :

- un sujet de stage très intéressant mais difficile à appréhender, à circonscrire
- un stage réalisé dans un organisme reconnu et validé pour sa compétence, avec toutefois une incertitude sur le niveau d'encadrement pressenti
- un étudiant pour lequel est ressenti un besoin de suivi plus rapproché.
-

Le tuteur est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant à l'ENGEES pendant son stage. Il appartient à l'étudiant de solliciter son tuteur pour obtenir des précisions ou des conseils tant sur les aspects de démarche, de méthode, de connaissances techniques, que pour l'élaboration du rapport.

La désignation d'un tuteur se fait à la demande de l'étudiant ou décision de la Direction des Etudes.

2.4 L'équipe pédagogique et la scolarité

L'équipe pédagogique et la scolarité ont la charge de la gestion, du développement et de l'application des politiques et règlements du programme de stages. Les responsabilités spécifiques sont :

- Maintenir entre les entreprises participantes et l'École les moyens de communication permettant d'assurer une meilleure réalisation des stages.
- Proposer des solutions, tant pour l'entreprise que pour le stagiaire, si des problèmes surviennent durant le stage.
- Assurer la transmission des documents nécessaires à la réalisation du stage, la rédaction du mémoire et la soutenance.
- Organiser la soutenance

3 Mise en situation professionnelle : le TFE

Le stagiaire se voit confier dans l'organisme d'accueil **une mission**, très proche d'une mission d'ingénieur (sans toutefois en assumer les responsabilités - de type managériales, économiques ou financières - pour lesquelles le maître de stage "prend le relai").

Cette mission répond à une véritable préoccupation de l'entreprise, elle doit être de nature à utiliser **les connaissances académiques** acquises en scolarité et mobiliser les **compétences scientifiques et techniques** d'un ingénieur et ne peut se limiter à une simple mission d'exécution.

Il s'agit généralement d'une **mission d'études**. C'est à dire une mission au cours de laquelle le stagiaire doit étudier une question particulière qui lui permet d'aborder des aspects techniques, scientifiques, économiques et sociaux qui caractérisent pleinement les actions de l'ingénieur.

Elles imposent toutes de garder à l'esprit :

- une vision concrète du problème posé de son contexte, de ses implications pratiques
- une attitude de recherche et de questionnement vis à vis du problème posé
- une qualité du raisonnement en lien avec les objectifs, les résultats obtenus et enseignements à en tirer.

3.1 Objectifs du TFE

Approfondissement d'un thème

Le TFE permet à chaque étudiant d'acquérir, dans un domaine donné, des compétences pointues et une véritable expérience professionnelle.

Le thème choisi doit mobiliser les connaissances acquises à l'École. Il s'agit préférentiellement d'un thème technique, qui peut toutefois être complété par une approche économique, sociale ou réglementaire.

Elaboration d'une démarche personnelle

La mission d'étude implique une **réflexion personnelle et approfondie sur le sujet** qui doit progressivement amener le stagiaire à bâtir sa **méthode de travail**. Ce travail personnel est bien entendu conduit en liaison étroite avec son maître de stage, qui valide autant que de besoin le respect des attentes de la structure d'accueil.

Il est essentiel que le travail méthodologique soit très poussé et que la démarche adaptée soit pleinement justifiée.

Au-delà de cet aspect méthodologique, **l'aptitude à la conduite de projet** est également expérimentée, au travers d'une **appropriation du sujet** et l'acquisition d'un comportement autonome et responsable, caractéristique de l'ingénieur.

Conduite de projet

Le stagiaire se voit confier une **mission** dont il est le **moteur**.

Selon la culture d'entreprise, il ne sera pas forcément le "chef de projet" identifié en interne (qui pourra être son maître de stage). Cependant, dans l'approche de sa mission, il doit s'identifier à un chef de projet et se comporter comme tel (limites d'action à déterminer avec le maître de stage).

Valorisation du travail réalisé

Au-delà des attentes de l'organisme d'accueil, l'étudiant doit être en mesure de valoriser son travail et de le restituer devant un public extérieur à l'organisme d'accueil. Il ne s'agit pas seulement d'une question de forme, mais aussi de fond, qui doit être accessible à autrui. Le mémoire et la soutenance de TFE permettent d'évaluer cette aptitude.

A travers cet exercice de restitution, c'est aussi la force de conviction, la capacité à convaincre et la faculté de l'étudiant à défendre son projet qui est mise en perspective.

3.2 Choix et validation du stage

Les élèves, dans le cadre du projet pédagogique de l'École et de leur projet professionnel, recherchent le stage qu'ils souhaitent en fonction du cahier des charges défini ci-dessus. Le TFE doit être l'occasion de transformer des savoirs académiques en une expertise de professionnel du Génie de l'Eau et de l'Environnement : c'est un moyen d'évaluer ses compétences pour opérer, au sortir de l'École, un choix de poste ou d'emploi le mieux adapté à son profil et à ses attentes.

Le thème de stage choisi, (qui figure également dans la convention), doit être compatible avec la durée du stage et satisfaire aux exigences minimales de l'École, c'est-à-dire permettre au stagiaire un travail personnel et approfondi et le développement d'une réflexion méthodologique propre, présentés dans un mémoire de fin d'études, qui donne lieu à une soutenance devant un jury.

Seules seront validées les propositions de TFE qui prennent en considération les objectifs rappelés au paragraphe 3.1, les domaines d'études propres à l'ENGEES et une motivation professionnelle construite et raisonnée.

La démarche de validation du stage peut se résumer ainsi :

- recherche par l'élève et négociation avec l'organisme d'accueil
- validation par un référent ENGEES (responsable de module, par exemple)
- validation par la Direction des Etudes
- établissement de la convention par le Service Entreprise et Collectivité et signatures

3.3 Déroulement et conditions pédagogiques

Le stage de fin d'études est d'une durée de 6 mois, ramené exceptionnellement à 4 mois pour certains cursus de formation (certaines scolarités extérieures). Une convention de stage est passée entre la structure d'accueil et l'ENGEES.

Loi Cherpion n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels, article L 619-2 :

La durée du ou des stages effectués par un même stagiaire dans une même entreprise ne peut excéder six mois par année d'enseignement.

Sur la base du thème de stage initialement retenu et porté sur la convention, il sera établi un document de consensus élaboré conjointement par l'étudiant et son maître de stage. Etabli dès le début du stage (dans les deux mois), ce document vise à confirmer les modalités spécifiques. En effet, parfois, l'engagement de l'organisme d'accueillir un stagiaire se fait longtemps avant le début de stage. Ainsi la mission prévue au départ a pu évoluer. De plus, la personne qui supervise effectivement le travail du stagiaire n'est peut être plus la même que celle qui a signé la convention de stage. Le document de consensus est obligatoirement validé par l'École, au plus tard 2 mois après le début du stage.

4 Mémoire de fin d'études et jury dans le cadre d'une soutenance à l'ENGEES

Le travail de fin d'études (TFE) doit permettre de consolider ou d'acquérir les compétences et qualités nécessaires à un ingénieur.

4.1 Le mémoire

Le mémoire a pour objet de présenter la problématique que l'étudiant a eu à traiter au cours de son stage. Il doit développer, **en moins de 60 pages**, un discours complet et cohérent, dont la compréhension ne suppose pas la consultation des pièces éventuellement annexées.

Le maître de stage est invité à aider l'élève à construire son mémoire, à le relire sans prendre partie active dans la rédaction.

Le mémoire est envoyé directement par l'étudiant à chaque membre de son jury, au plus tard 15 jours avant la soutenance.

4.2 Le jury

Des jurys thématiques sont constitués par l'Ecole. Chaque jury est constitué de 3 membres, dont un président. Dans chaque jury, l'Ecole est généralement représentée par l'un de ses enseignants.

Pour chaque soutenance, un rapporteur écrit est préalablement désigné. Il propose des notes de lecture à l'attention des autres membres du jury.

Le jury aura un **regard académique** ET un **regard professionnel** sur votre travail.

Il jugera à partir des critères d'évaluation suivants :

- Acquisition des connaissances et compétences techniques, mais aussi économiques, juridiques ou sociales selon les sujets
- Capacité à conduire et mener à bien un projet, à s'organiser (méthode de travail), à exposer clairement les objectifs, les moyens et le raisonnement pour y parvenir (« fil conducteur »), et en tirer les conclusions (bilan, propositions, perspectives), capacité à restituer clairement son travail, à le mettre en valeur, à communiquer, convaincre, et argumenter
- Méthode, rigueur, réflexion, analyse critique (y compris par rapport à la commande), vision globale, capacité d'adaptation, recul, autonomie, savoir-être, qualités humaines
- En quoi le TFE a permis d'apprendre à se positionner comme un ingénieur ?

La date de soutenance et la composition du jury sont portées à la connaissance de l'étudiant. Le maître de stage y est invité par la Direction des Etudes. Toutefois, les frais liés à son déplacement ne peuvent être pris en charge par l'Ecole.

Le maître de stage aura fait parvenir à l'ENGEES, une semaine au moins avant la date retenue pour la soutenance, un « avis » répondant à une grille d'appréciation préparée par l'ENGEES (cf. annexes)

4.3 Présentation orale

Le maître de stage, ainsi que les tuteurs (lorsqu'ils ont été désignés), sont invités à la soutenance.

Pour les étudiants candidats au diplôme d'ingénieur suivant une formation de 3^{ème} année externe à l'Ecole, une soutenance commune en vue de l'obtention du double diplôme est possible dès lors que la scolarité s'est déroulée dans un établissement partenaire de l'ENGEES et lorsque les exigences sont compatibles. La Direction des Etudes informera les étudiants individuellement lorsque la soutenance commune sera possible. A défaut, une deuxième soutenance sera organisée pour l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Dans le cadre d'une scolarité suivie dans un établissement non partenaire, l'étudiant se verra dans l'obligation de réaliser une double soutenance (établissement d'accueil et ENGEES).

Le déroulement de chaque soutenance est le suivant :

- 30 mn d'exposé oral du candidat
- 30 mn de discussion pendant laquelle le candidat répond aux questions du jury
- 10 mn de mise en commun : après le départ du candidat, le jury se concerta, assisté du maître de stage et du tuteur de l'étudiant.

Pour un stage à l'étranger : exceptionnellement, et sous réserve d'un accord préalable de l'ENGEES, avant désignation du jury, la soutenance pourra se dérouler en anglais, allemand ou espagnol.

A l'issue de l'audition de tous les candidats, le jury délibère seul. Il dispose à cet effet d'une grille d'évaluation commune du mémoire de fin d'études et de la soutenance (cf. annexe)

Sont également portés à sa connaissance, le compte-rendu de stage établi par le stagiaire et l'avis du maître de stage.

La délibération du jury donne lieu à une note globale attribuée à chaque candidat et portée à leur connaissance en fin de séance, assortie d'un bref commentaire du président de jury.

4.4 Evaluation et notation

Le stage donne lieu à 2 notes, qui seront prises en compte pour l'évaluation globale du stage :

- 1 note de rapport

- 1 note de soutenance.

Et une évaluation portée par l'avis du maître de stage (cf. annexe)

Le TFE est validé lorsque la note globale obtenue est supérieure ou égale à 10/20.

Elle entre dans la moyenne générale de 3^{ème} année avec un coefficient de 50 %.

5 Annexes

1. Assurance
2. Avis du maître de stage en langue française
3. Avis du maître de stage en langue anglaise
4. Grille d'évaluation commune du mémoire et d'une soutenance à l'ENGEES

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ASSISTANCE

L'ENGEES a souscrit une assurance responsabilité civile aux personnes auprès de GROUPAMA comprenant notamment une garantie "Assistance" couvrant les étudiants en cas d'accident ou de maladie grave survenant en France ou à l'étranger.

De France

Téléphone : 01 45 16 66 71

Fax : 01 45 16 63 92 ou 01 45 16 63 94

Depuis d'étranger

Téléphone : 33 1 45 16 66 71

Fax : 33 1 45 16 63 92 ou 33 1 45 16 63 94

Précédé de l'indicatif local d'accès au réseau international.

n° de contrat : 10683662S-0001

Avant de partir dans un pays de l'Union Européenne, il est indispensable de se munir de la carte européenne d'assurance maladie délivrée par la Caisse de Sécurité Sociale ou de Mutualité Sociale Agricole.

Attention : seul l'appel téléphonique au moment de l'événement permet le déclenchement de l'assistance. Groupama ne prend en charge que les prestations qu'il organise et ce, quelle que soit la garantie mise en jeu, et sous réserve d'un appel téléphonique préalable.

Evaluation du TFE Avis du maître de stage

[Document à retourner à engées-de-secretariat@unistra.fr](mailto:engees-de-secretariat@unistra.fr)

Etudiant :

Organisme d'accueil :

Maître de stage :

Pour chaque critère, cocher la case appropriée

- A qualité supérieure
- B qualité toujours conforme
- C fragile
- D insuffisant
- P n'a pas pu être évalué

Comportement et attitude	A	B	C	D	P	Commentaire libre
ponctualité, régularité						
politesse, respect du personnel						
adaptation à l'entreprise						
capacité d'écoute						
faculté d'intégration						

Aptitudes intellectuelles, capacité à s'organiser et à communiquer	A	B	C	D	P	Commentaire libre
organisation du travail						
acquisition de nouvelles connaissances						
réflexion avant décision						
rigueur						
souci de concertation						
souci de rendre compte						
esprit de synthèse						
clarté d'exposition						
qualité de rédaction						

Savoirs et savoirs-faire	A	B	C	D	P	Commentaire libre
niveau des connaissances théoriques (préciser lesquelles)						
niveau des connaissances pratiques (préciser lesquelles)						
capacité à exploiter la documentation technique						
maîtrise des outils techniques (lequels)						
rigueur scientifique						

Commentaire Général

le travail réalisé répond-il à vos attentes ?	
sur quels points êtes-vous le plus satisfait ?	
quelles sont les principales difficultés rencontrées ?	
quels sont les 3 qualités majeures de cet étudiant ?	

Fait à _____, le _____

signature du maître de stage

Report from the training tutor

Document à retourner à engees-de-secretariat@unistra.fr

Student :

Host organization :

Training tutor :

Put a cross in the appropriate box

- A excellent
- B very good
- C weak
- D inadequate
- P cannot be evaluated

Behaviour and attitude	A	B	C	D	P	Comments
punctuality						
politeness						
adaptation in the company						
listening capacity						
ability to integrate						

Intellectual aptitude, capacity to organise and communicate	A	B	C	D	P	Comments
organization of work						
acquiring new knowledge						
thinking before making a decision						
accuracy						
concern for coordination						
ability to globalize						
quality of presentation						
quality of writing						

Knowledge and know-how	A	B	C	D	P	Comments
level of theoretical knowledge (list which)						
level of practical knowledge (list which)						
ability to use technical documents						
ability to use technical tools						
scientific rigour						

General comments	
Did the work carried out come up to your expectations ?	
On which points are you most satisfied ?	
What are the main difficulties encountered ?	
What are the three strongest points of this student ?	

Place
signature of tutor

date:

Grille d'évaluation TFE

- Apprenti formation ingénieur (Nom - Prénom) :
 Etudiant formation ingénieur (Nom - Prénom) :
 Etudiant mastère spécialisé (Nom - Prénom) :

Président du jury :

NB : Dans son appréciation, le jury s'attachera à valoriser le parcours spécifique de l'élève (apprenti comme étudiant).

I. Mémoire écrit

Fond	étudiant	apprenti	Commentaires libres
Compréhension et appropriation du sujet			
Présentation du contexte et de la problématique : compréhension des enjeux et identification des acteurs			
Qualité du travail			
Analyse critique des données			
Pertinence des analyses			
Propositions d'action			
Discussion des résultats			
Faisabilité des solutions proposées (d'un point de vue scientifique, technique, économique, social...)			
Identification des limites du travail effectué			
Devenir du projet - Perspectives			
	Note : /14	Note : /14	

Forme	étudiant	apprenti	Commentaires libres
Clarté de présentation			
Orthographe / Syntaxe NB : moins 3 points si plus de 3 fautes dans 1 page			
Bibliographie (liste biblio normée, bijectivité entre liste et références, ...)			
Qualité des illustrations			
Qualité et pertinence des annexes			
	Note : /6	Note : /6	

Note mémoire /20 /20

II. Soutenance et réalisation du TFE

Qualité de l'exposé	étudiant	apprenti	Commentaires libres
Clarté de présentation, aisance à l'oral			
Qualité du support			
Choix et pertinence des éléments présentés			
Distance par rapport au dossier (éviter les redites - apport de compléments)			
Attitude, gestuelle, communication			
Qualités dynamiques et pédagogiques de l'exposé			
Gestion du temps - Respect des contraintes			
	Note : /6	Note : /10	

Discussion	étudiant	apprenti	Commentaires libres
Maîtrise du sujet			
Qualité des réponses (argumentation)			
Capacité d'adaptation à l'auditoire			
Aptitude à la discussion, faculté de rebondir			
	Note : /6	Note : /10	

Réalisation du TFE - avis du maître de stage	étudiant	apprenti	Commentaires libres
Capacité de l'étudiant à tirer parti des conditions de stage		Grille spécifique	
Aptitude à développer une démarche d'ingénieur			
	Note : /8		

Note soutenance et qualité de la période TFE /20 /20

REMARQUES :

Fait à

le,

Signature des membres du jury